

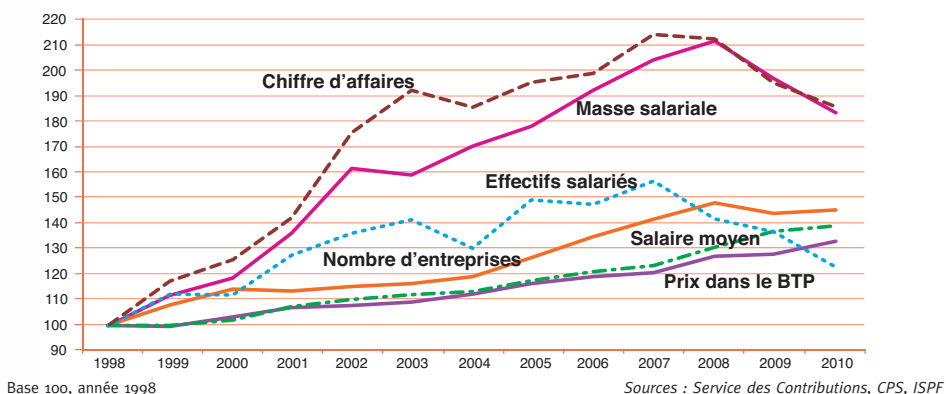
## Bilan 2010 Bâtiment et Travaux Publics

**L'**absence de grands projets continue de pénaliser l'activité du secteur, dont les indicateurs sont mal orientés pour la troisième année consécutive.

Après plusieurs années d'expansion essentiellement soutenue par la commande publique et les investissements de la reconversion économique, le rythme de croissance du secteur de la construction a ralenti à partir de 2003. L'année 2008 marquera un tournant avec – pour la première fois – la diminution du chiffre d'affaires et des effectifs salariés. Le bilan de l'année 2010 est ainsi très sombre pour ce secteur.



### Indices indicateurs BTP



N° 7/2011

Directeur de la publication :  
Stéphane CHALLIER

Auteur de la publication :  
Claire TALVARD

Réalisation : ISPF

Dépôt légal : Septembre 2011  
ISSN 1247 - 7370  
©ISPF 2011

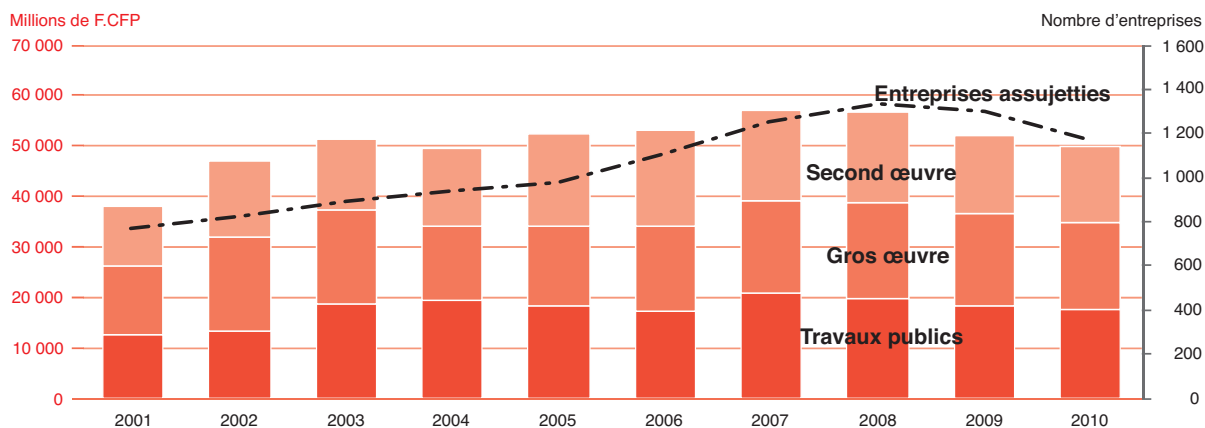
B.P. 395 - 98 713 Papeete - Tahiti  
Tél. : (689) 47 34 34 / Fax : (689) 42 72 52  
Courriel : ispf@ispf.pf  
Site internet : www.ispf.pf

### Une activité qui décline

#### • Troisième année de baisse du chiffre d'affaires

Le **chiffre d'affaires** des entreprises du bâtiment et des travaux publics diminue pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive et s'établit à 49,8 milliards de F.CFP en 2010 (-4,3 % sur un an), un niveau équivalent à 2004. Corrigé de l'évolution des coûts de production (+3,7 % pour l'index BTP.01 en 2010), la baisse s'établit à -8 %. Ces moindres résultats sont essentiellement dus à la diminution des dépenses publiques (en particulier à la fin du chantier de l'hôpital du Taaone) et à l'absence de nouveaux projets, conjuguée à la frilosité des entreprises quant aux investissements à réaliser. Seuls les ménages, qui profitent des incitations financières, soutiennent le secteur. Le chiffre d'affaires des activités des travaux publics diminue de 900 millions de F.CFP, celui du gros œuvre de 800 millions de F.CFP et celui du second œuvre de 500 millions de F.CFP.

**Chiffre d'affaires des entreprises soumis à la TVA  
Secteur de la construction**

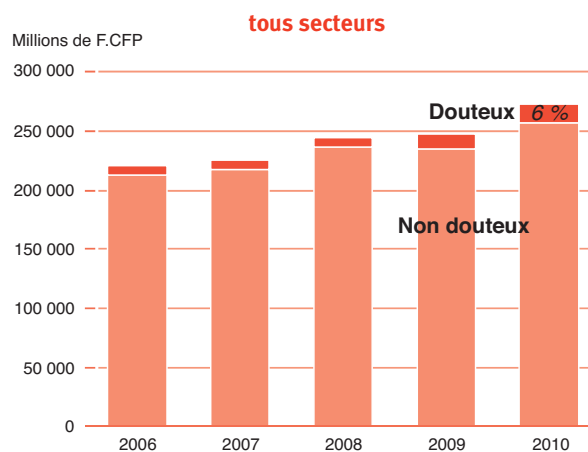
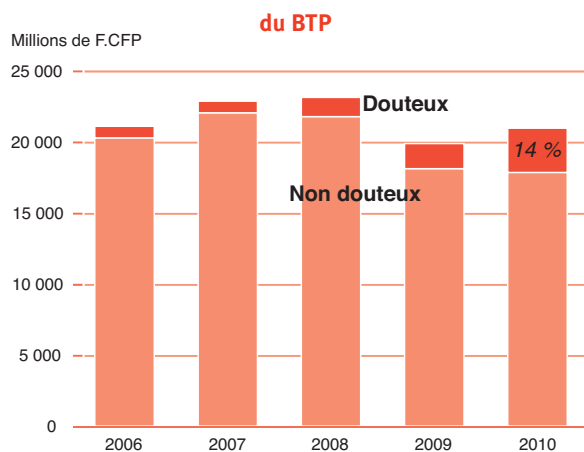


Sources : Service des Contributions, ISPF

La baisse généralisée des chiffres d'affaires s'accompagne d'une diminution du nombre d'entreprises assujetties (-10 % soit 130 entreprises en moins) qui sont désormais 1 165 à déclarer un chiffre d'affaires de plus de 2 millions de F.CFP, soit le niveau de 2006. Compte tenu du faible volume d'activité, les grosses entreprises réduisent leur recours aux sous-traitants et récupèrent des marchés qui auparavant revenaient aux entreprises de petite taille. Ce phénomène est plus marqué dans les activités du second œuvre, caractérisées par un plus grand nombre de petites entreprises (-70 entreprises assujetties).

Avec des carnets de commande vides, la trésorerie des entreprises se dégrade, et il leur devient d'autant plus difficile d'obtenir un crédit (à l'équipement ou de trésorerie) alors que les **crédits douteux** sont nombreux : ils augmentent de 71 % sur un an (+40 % pour les autres secteurs), tandis que l'encours global de **crédits octroyés aux entreprises** du BTP augmente de 5 % (+11 % pour les autres secteurs). Si l'encours de crédit de trésorerie augmente en 2010, les crédits consacrés à l'équipement (c'est-à-dire l'investissement) diminuent.

**Encours de crédit consentis aux entreprises**

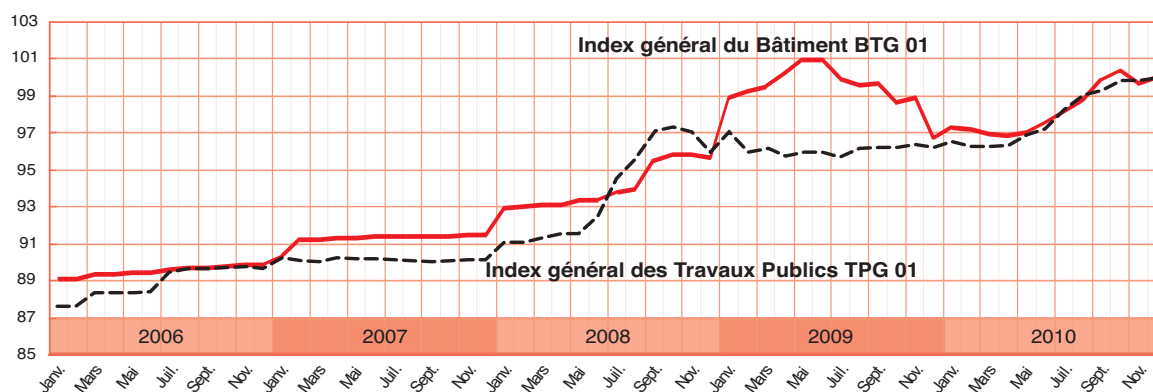


Sources : IEOM, ISPF

### • Des coûts en hausse

Les **coûts** dans la construction sont en hausse de 3,7 % en 2010 (+2,7 % au cours du second semestre), ramenant l'évolution réelle du chiffre d'affaires à -8 %. La hausse du cours mondial des produits énergétiques, en particulier le pétrole (+30 %), impacte fortement ce secteur. Les coûts ont ainsi progressé plus rapidement dans les activités des travaux publics (+4 %), gros consommateur de pétrole. Viennent ensuite les activités du second œuvre (+3,3 %) et du gros œuvre (+2,9 %). Le renchérissement des devises des partenaires commerciaux de la Polynésie française, conjugué à la hausse du cours des matières premières (+28 % pour les matières première hors énergie) renforce cette hausse des prix. Le coût de la main d'œuvre est stable en 2010.

#### Évolution des index du bâtiment et des travaux publics

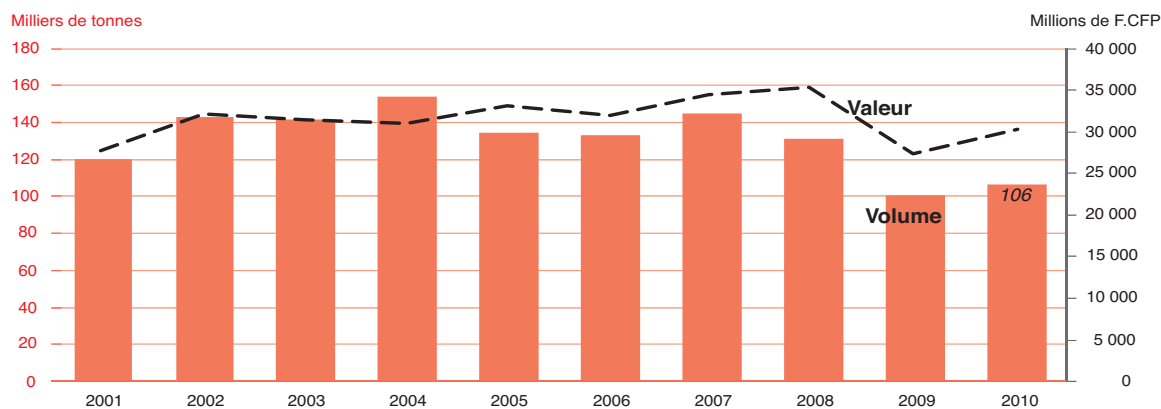


Source : ISPF

### • Des importations de matériaux au niveau de 1999

Les **importations de matériaux** augmentent de 10 % en valeur, mais seulement de 4 % en volume, traduisant un effet-prix. Ce sont essentiellement les prix en hausse du bois (13 % des importations de matériaux), du fer (11 %) et du ciment (50 %) qui renchérisse les achats des entreprises. Et malgré l'augmentation du volume de matériaux importés, celui-ci demeure faible revenant au niveau de 1999.

#### Importations de ciment



Sources : Service des Douanes, ISPF

## La demande est là, mais très insuffisante pour redynamiser le secteur

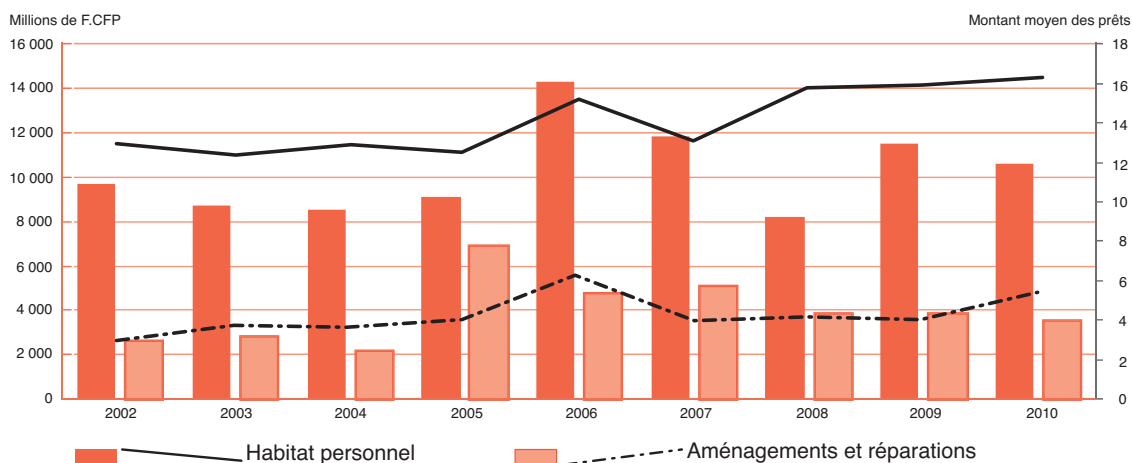
En 2010, le contexte de crise affectant la Polynésie française conforte l'attentisme des agents économiques.

### • La demande des ménages a besoin d'être soutenue

Afin de soutenir le secteur du bâtiment, le gouvernement a mis en place trois nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement des ménages en septembre 2010, qui ont rencontré un large succès. Mais en raison d'une mise en place tardive et d'une enveloppe insuffisante par rapport à la demande (l'enveloppe globale de 3 milliards de F.CFP allouée en septembre 2010 a été consommée en un mois, et a été complétée de 3 autres milliards de F.CFP à fin décembre 2010), ces mesures ont produit des effets limités sur le secteur. Ainsi, la production de **prêts à l'habitat** a connu un net fléchissement en 2010 : 1 306 prêts ont été octroyés par les banques de la place en 2010 (-22 %) représentant un encours de 14,2 milliards de F.CFP (-8 %). Dans ces conditions, **l'encours des crédits à l'habitat**, s'élevant à 164,8 milliards de F.CFP au 31 décembre 2010, n'a progressé que de 2,5 % en un an, soit un rythme nettement inférieur à sa moyenne de longue période.

Le Prêt d'Accès à la Propriété (PAP) a pour but de faciliter l'accession à la propriété des ménages aux revenus modestes par un prêt bonifié de 20 millions de F.CFP maximum sur une durée de 25 ans, le Prêt Incitatif au Logement (PIL) vise, par la bonification du taux de l'emprunt, à inciter les ménages à mobiliser leur épargne afin de l'investir dans des constructions nouvelles. Quant à la Prime à l'Investissement des Ménages (PIM), elle correspond à une subvention versée directement à tout emprunteur réalisant un projet d'acquisition ou d'aménagement de l'habitat existant, dont le montant est équivalent à 10 % du prêt, plafonné à 1 million de F.CFP.

### Prêts immobiliers accordés par les établissements de crédits locaux



Source : ISPF

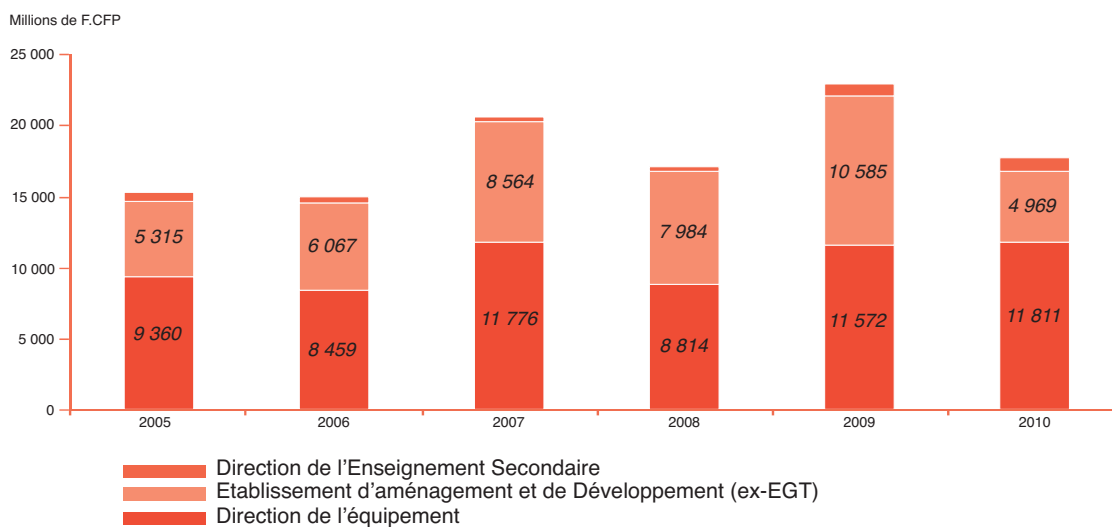
• **La demande des entreprises est atone**

Du côté des opérateurs privés, les investisseurs ont semblé faire preuve d'un certain attentisme, inhibés par le manque de visibilité à moyen terme. Cette crise de confiance des investisseurs est illustrée par le report du lancement de certains projets immobiliers malgré l'obtention de l'agrément de défiscalisation locale. Dans ce contexte, les perspectives de relance du bâtiment sont demeurées incertaines.

• **La commande publique est insuffisante**

L'ensemble des dépenses liquidées par le territoire est en deçà des années précédentes -25 %. L'Établissement d'Aménagement et de Développement (ex-EGT) a diminué ses dépenses tandis que l'équipement et l'enseignement secondaire ont augmenté les leurs. Le nombre de marchés publics attribués aux entreprises augmentent de 11 % (soit 182 appels d'offre) mais leur valeur totale a été divisée par deux, à 5 milliards de F.CFP, car ils concernent des projets moins importants (majoritairement des travaux spécifiques).

**Dépenses liquidées par la commande publique**



Sources : Service des Finances, IEOM, ISPF

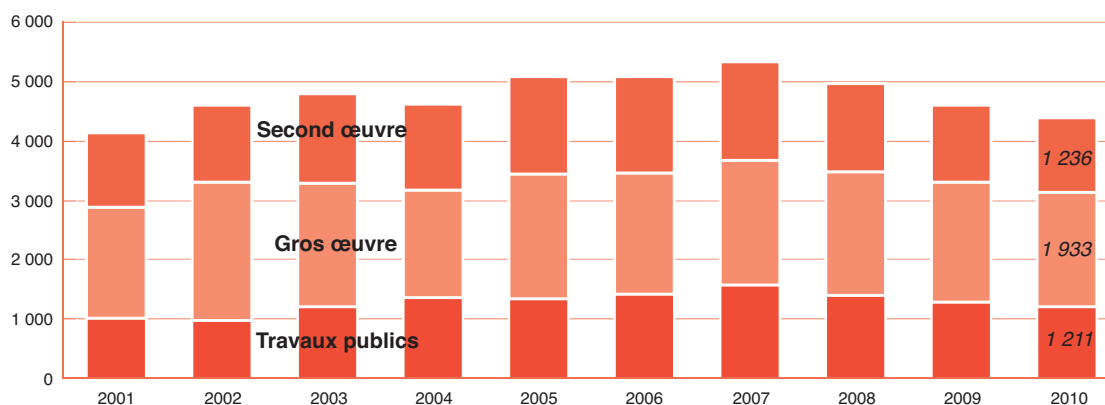
## L'emploi revient à son niveau d'il y a dix ans

### • Les effectifs salariés en baisse depuis trois ans

L'emploi dans le BTP suit l'activité du secteur et enregistre sa troisième année consécutive de retrait : avec 5 000 postes fin 2010 (-8,6 %), ses effectifs se retrouvent au niveau du début de 2001. Les deux tiers des postes supprimés l'ont été dans le gros œuvre, le second œuvre et les travaux publics se partageant le reste. La baisse de la masse salariale (-6 %), conjuguée à un salaire moyen en progression (+2 %) tend à montrer que ce sont essentiellement les postes à bas salaires qui sont supprimés ; les postes dont les salaires sont inférieurs à 200 000 F.CFP représentent 85 % des suppressions. Les cabinets d'architecture sont eux aussi touchés par cette crise ; ils ont diminué leurs effectifs d'un tiers en cinq ans.

Au regard de l'évolution du chiffre d'affaires et de l'emploi, les employeurs estiment autour de 10 millions de F.CFP le chiffre d'affaires annuel supplémentaire nécessaire (en moyenne) à l'embauche d'un salarié.

Effectifs salariés déclarés à la CPS

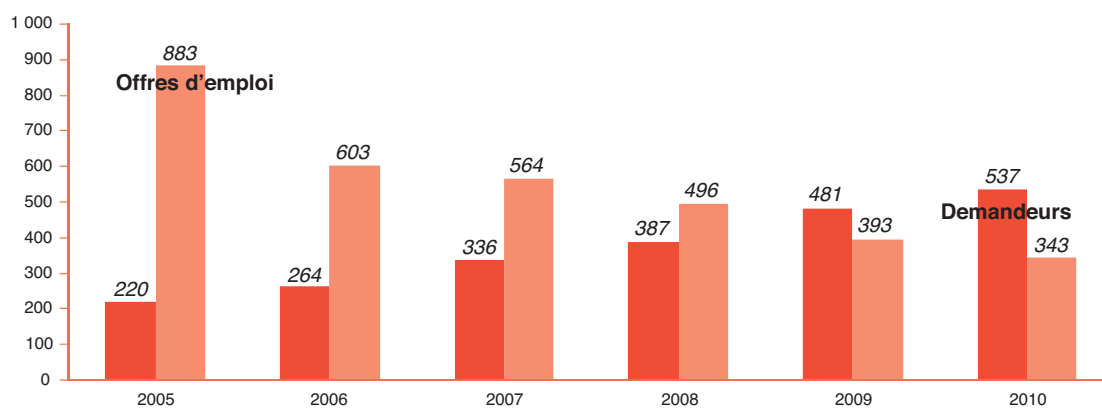


Sources : CPS, ISPF

• **Un marché du travail tendu**

Parallèlement, le **marché du travail** est peu favorable. Les offres d'emploi s'établissent à 343 postes offerts en 2010, un niveau extrêmement faible pour ce secteur qui a longtemps été le premier offreur avec 500 à 800 postes offerts par an. Inversement, les demandeurs déclarant avoir un diplôme dans les activités du BTP et de l'architecture n'ont jamais été aussi nombreux : en 2010, ils sont 537 en moyenne à chaque fin de mois (deux fois plus qu'il y a cinq ans). Le BTP est le secteur où le nombre de demandeurs face à une offre est le plus élevé, d'autant que beaucoup de postes exigent peu ou pas de diplôme.

**Offres et demandes d'emploi dans le BTP**

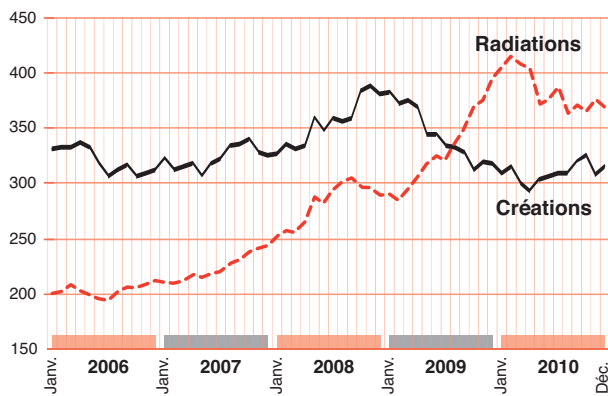


Sources : SEFI, ISPF

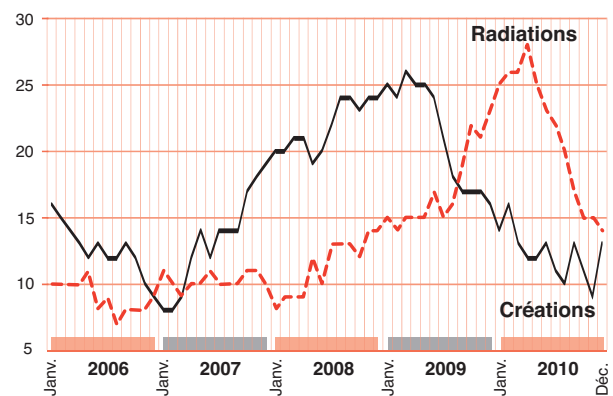
En l'absence d'une offre d'emploi adéquate, certains travailleurs créent leur propre activité, et le plus fréquemment dans le domaine des travaux de construction spécialisés (+2 %). Ce sont principalement des petites entreprises artisanales, de 1 ou 2 personnes, et dont le chiffre d'affaires n'est pas soumis à la TVA (moins de 2 millions de F.CFP). Ces entreprises connaissent un fort taux de rotation, surtout en période de baisse de l'emploi. Le nombre de créations nettes d'entreprises s'établit à 29 unités en 2010, soit 3 490 entreprises.

**Créations et radiations d'entreprises**

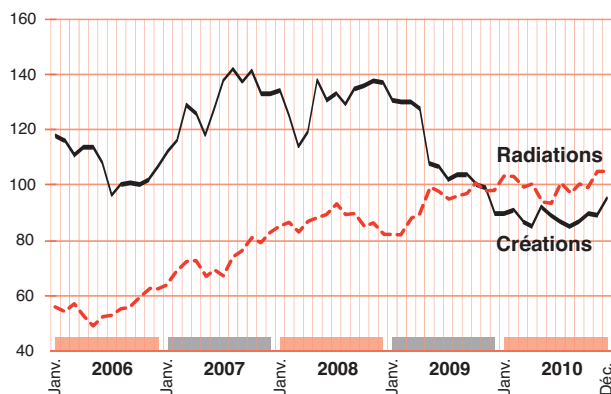
**BTP**



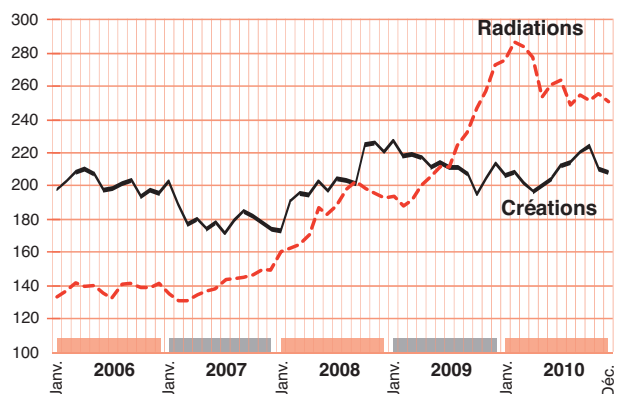
**Travaux publics**



**Gros œuvre**



**Second œuvre**



Source : ISPF